



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2026

19H00 Salle d'Orangerie

LE 29 septembre 2026 A 19H, SE SONT REUNIS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE A L'ORANGERIE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE, SUR CONVOCATION QUI LEUR A ÉTÉ ADRESSÉE PAR LUI-MEME.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Charlène BERDOYES, Martine BOUCHE, Nadine BOURGUES, Eva CHAMBON, Valérie CHAUPIN MOLTO, Jessie HALILI, Michèle MARIN, Naïma OURAGH

Messieurs Steeven ARENE, Thibault BACCHERINI, Patrick BERTHET, Jacques DEMANSE, Cédryc PETRY, Jean-Marc REBIERE.

ETAIENT ABSENTS : Régis FNA, Régis JUNQUA

PROCURATIONS :

Stéphane LACROIX à Thibault BACCHERINI
Marc-Edouard COUSTON, à Steeven ARENE
Marie-Pierre VASELLI à Martine BOUCHE

1 - Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

À compter du **1er janvier 2027**, la THLV et la TLV sont remplacées par la **Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)**.

Pour les communes situées hors zone tendue, l'institution de cette taxe nécessite une délibération du Conseil municipal. Afin de poursuivre la taxation des logements vacants sur le territoire communal, il est donc proposé d'instituer la TVLH à compter du **1er janvier 2027**.

Le taux, qui peut être fixé dans la limite de **50 %**, pourra faire l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'institution de la TVLH à compter du 1er janvier 2027.

Adopté à l'unanimité.

2 - Demandes de subventions auprès de la Région

Demandes de subventions auprès de la Région

Dans le cadre de la réalisation de plusieurs projets d'investissement, la commune souhaite solliciter différents partenaires financiers afin de réduire la part restant à sa charge. Deux opérations sont notamment concernées : la rénovation énergétique de la mairie et l'aménagement de la cour de l'école Ventadour.

A. Rénovation énergétique de la mairie

La commune prévoit d'engager des travaux de **rénovation énergétique de la mairie**, afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et de réduire, à terme, les consommations d'énergie.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **224 458,33 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux sollicité	Montant
État – Fonds Vert	50 %	112 229,17 €
Région	20 %	44 891,67 €
Commune – autofinancement	30 %	67 337,49 €
TOTAL	100 %	224 458,33 €

Ainsi, les subventions sollicitées auprès de l'État et de la Région représenteraient **70 % du coût prévisionnel de l'opération**, soit **157 120,84 € HT**, laissant une participation communale prévisionnelle de **67 337,49 € HT**.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à **signer tous les documents nécessaires** à la constitution, au dépôt et au suivi des dossiers de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

B. Aménagement et travaux de la cour de l'école Ventadour

La commune prévoit également des travaux d'**aménagement et de rénovation de la cour de l'école Ventadour**, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves et l'utilisation des espaces extérieurs de l'établissement.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **100 000 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux sollicité	Montant
Région	20 %	20 000 €
Grand Avignon	29 %	29 000 €
Commune – autofinancement	51 %	51 000 €
TOTAL	100 %	100 000 €

Les aides sollicitées auprès de la Région et du Grand Avignon représenteraient ainsi **49 % du coût prévisionnel des travaux**, soit **49 000 € HT**, la part restant à la charge de la commune étant estimée à **51 000€ HT**.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à **signer tous les documents nécessaires** à la constitution, au dépôt et au suivi des dossiers de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité.

3 - Fixation du prix des repas de cantine pour les personnes extérieures

La commune propose de fixer le tarif des repas de cantine commandés par des **personnes extérieures au service de restauration scolaire**.

Ce tarif concerne notamment les adultes ou intervenants extérieurs souhaitant bénéficier d'un repas préparé dans le cadre du service de restauration.

Ce tarif ne concerne pas les enfants inscrits à la cantine scolaire, dont les tarifs sont fixés séparément.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer le prix du repas pour les personnes extérieures

Il est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à **signer tous les documents nécessaires**.

Adopté à la majorité – 3 abstentions : J. Demanse, S. ARENE, P. BERTHET

4 - Acquisition du bien immobilier

30 avenue de Provence, 30150 Sauveterre

Décision modificative n°3 – Budget 2026

Acquisition du bien immobilier situé 30 avenue de Provence – 30150 Sauveterre

La commune souhaite procéder à l'acquisition du bien immobilier situé **30 avenue de Provence à Sauveterre**, pour un montant de **210 000 €**.

Afin de permettre la réalisation de cette acquisition, il est nécessaire d'ouvrir une nouvelle **opération n°1089 – Achat de bien immobilier**, au **compte 21318 – Autres bâtiments publics**, pour un montant de **210 000 €**.

Le financement de cette acquisition sera assuré par un **virement de crédits de 200 000 €**, réparti comme suit :

- - **95 000 €** opération 1081 – Vestiaires du stade, compte 2131 ;
- - **85 000 €** opération 1087 – Place du village / Jardin public – Tranche 1B, cpt 2135
- - **30 000 €** prélevés sur l'opération 1067 – École Ventadour, compte 2135.

Cette décision modificative permet ainsi de financer l'acquisition sans augmenter le montant global des crédits d'investissement prévus au budget.

Il est proposé au **Conseil municipal** :

- D'approuver la décision modificative n°3 du budget 2026 ;
- D'approuver l'ouverture de l'opération 1089 pour un montant de **210 000 €** ;
- D'approuver le virement de crédits correspondant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
-

Adopté à l'unanimité.

5-Travaux du mur situé 383 rue de Change, 30150 Sauveterre

Lancement de l'étude préalable aux travaux

Le mur situé au **383 rue de Change** constitue un **élément accessoire de la voirie communale**, la voie communale passant au-dessus de celui-ci.

À ce titre, **son entretien relève de la commune**, afin de garantir la sécurité et la pérennité de la voirie.

Compte tenu de l'état du mur, il est nécessaire de réaliser une étude préalable afin de déterminer les travaux à prévoir et d'en évaluer le coût.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le lancement de cette étude ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et les documents nécessaires ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget communal.

Adopté à l'unanimité.

6-Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune souhaite engager une **révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

L'objectif de cette révision est de :

- Développer l'urbanisation modérément dans certaines zones de la commune (terrains constructibles) ;
- Protéger les zones agricoles et la zone Natura 2000 ;
- Protéger l'environnement et notamment les zones boisées ;
- Améliorer la lutte contre l'incendie

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser **Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires** à la révision du PLU ;
- De l'autoriser à **solliciter les organismes et partenaires concernés** ;
- De l'autoriser à **signer tous les documents et actes nécessaires** à la réalisation de cette procédure.

Adopté à l'unanimité.

7-Projet de cession de terrains communaux

1- Cession d'une partie de la parcelle communale BB 44



La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée **section BB n°44**.

Il est proposé de céder la partie **constructible** de cette parcelle et de la diviser en **deux lots**.

La division sera réalisée par un géomètre-expert afin de déterminer précisément les superficies et les nouvelles références cadastrales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la division de la partie constructible de la parcelle BB 44 en deux lots ;
- D'approuver le principe de la cession de ces deux lots ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et foncières nécessaires à la réalisation de ces cessions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

2 – Cession d'une partie de la parcelle communale BD 97



La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée **BD 97**

Il est proposé de céder une partie de cette parcelle, située **côté Rubine**, et de la diviser en **deux lots**.

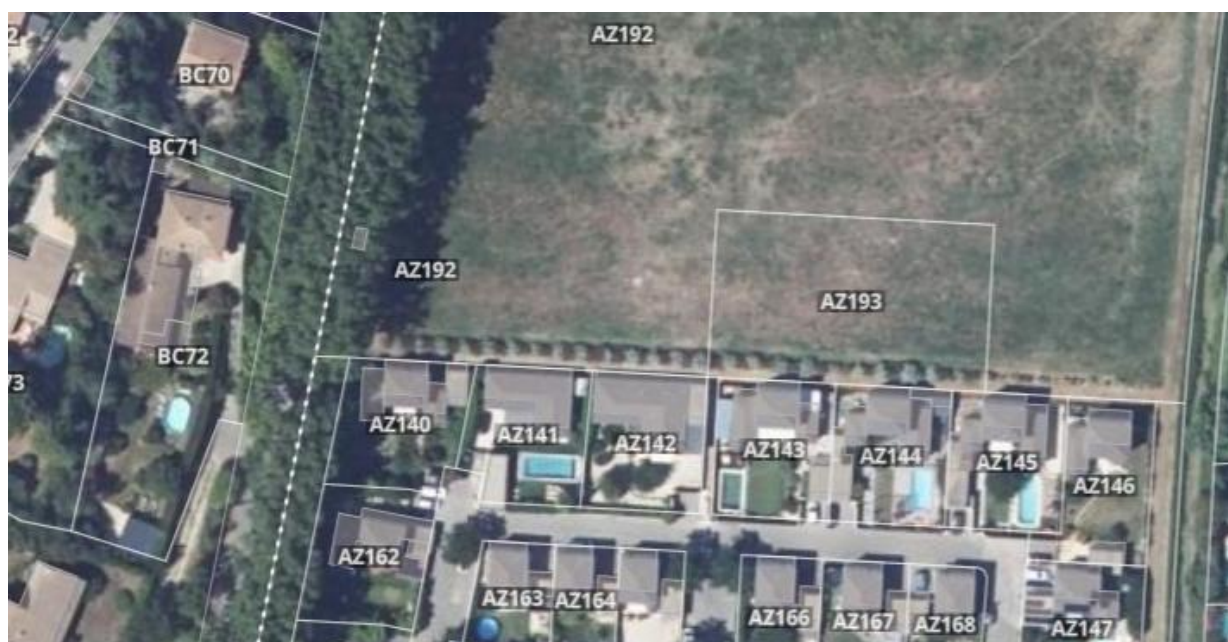
La division sera réalisée par un géomètre-expert afin de déterminer précisément les superficies et les nouvelles références cadastrales.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe de la division de la partie concernée de la parcelle BD 97 en deux lots ;
- D'approuver le principe de la cession de ces deux lots ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et foncières nécessaires à la réalisation des cessions ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

2- Cession de parties des parcelles communales cadastrées AZ 192 et AZ 193



La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section **AZ n° 192 et AZ n° 193**.

Les propriétaires des parcelles AZ140, AZ141 ET AZ143 riverains ont sollicité la commune afin d'acquérir séparément les bandes de terrain situées en limite de leurs propriétés respectives.

Ces parties de terrain ne présentent pas d'utilité particulière pour la commune. Leur cession permettrait également de transférer leur entretien aux propriétaires concernés.

Les conditions définitives de chaque cession, notamment les superficies, le prix de vente et la prise en charge des frais, seront déterminées ultérieurement, après réalisation des démarches nécessaires.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte des demandes formulées par les propriétaires riverains ;
- De donner son accord de principe à la cession séparée des parties de terrain concernées, sous réserve de la détermination précise de leurs limites et superficies par un géomètre-expert ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et foncières nécessaires à la préparation des cessions et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ces démarches.

Adopté à l'unanimité.

8-Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Annexe 1

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – Mise à jour du document

À la suite du changement des élus et à l'évolution du personnel communal, il convient de procéder à une **mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** afin d'actualiser les coordonnées, les fonctions et les personnes référentes.

Cette première mise à jour permettra de disposer d'un document à jour sur l'organisation communale.

Le **travail de fond et la révision complète du PCS seront réalisés ultérieurement**, afin d'actualiser l'ensemble des procédures et des éléments nécessaires.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité.